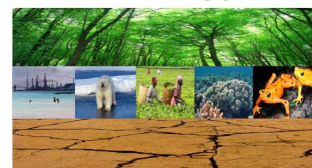


# Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

le 22 mai 2007  
Journée internationale de la  
diversité biologique



LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

## COMMUNIQUÉ

Document non officiel  
Destiné uniquement aux médias.

### LA CONVENTION CONVOQUE LA CINQUIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES

#### Montréal, 7 octobre 2007 :

La cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages aura lieu du 8 au 12 octobre 2007 au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à Montréal. Le groupe de travail est co-présidé par M. Fernando Casas de la Colombie et M. Tim Hodges du Canada. La réunion a été convoquée pour continuer l'élaboration et la négociation d'un régime international sur l'accès et le partage des avantages basé sur le mandat qui lui a été confié par la huitième réunion de la Conférence des Parties tenue en mars 2006 à Curitiba.

Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages a été établi par la Conférence des Parties (COP) à sa cinquième réunion, tenue à Nairobi en mai 2000 pour développer des directives et d'autres approches pour aider les Parties et les intervenants dans la mise en œuvre des dispositions de la Convention sur l'accès et le partage des avantages.

Les directives de Bonn sur l'Accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur utilisation, développées par le Groupe de travail, étaient adoptées par la Conférence des Parties à sa sixième réunion tenue à la Haye en 2002.

En réponse à l'appel à l'action, lancé au Sommet mondial pour le développement durable en 2002, pour négocier un régime international sur le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, un nouveau mandat a été donné au Groupe de travail lors de la septième réunion de la Conférence des Parties tenue à Kuala Lumpur en 2004. La Conférence des Parties a mandaté le Groupe de travail à élaborer et négocier un régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages dans le but d'adopter un ou des instruments pour mettre en place efficacement les dispositions de l'Article 15 et l'Article 8(j) de la Convention et les trois objectifs de la Convention.

À la huitième réunion de la Conférence des Parties, à Curitiba en 2006, le Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages a été prié de continuer l'élaboration et la négociation d'un régime international et compléter son travail le plus vite possible soit avant la dixième réunion de la Conférence des Parties qui aura lieu en 2010. Le gouvernement du Japon a offert d'accueillir à Nagoya cette importante réunion qui coïncidera avec la célébration de l'Année internationale de la biodiversité.

Veuillez visiter <http://www.cbd.int/meetings/wgabs-05/default.shtml> pour avoir plus d'information.

